

SEMESTRE REBOND

Université Paris Descartes

REBONDIR
PENDANT LA
PACES

DÉCOUVRIR
D'AUTRES
FORMATIONS ?

DÉVELOPPER DES
COMPÉTENCES
TRANSVERSALES,
CONSOLIDER VOS
SAVOIRS ?

OU S'INSCRIRE ?

Inscription **obligatoire**
auprès de votre scolarité
PACES, du **jeudi 25 janvier**
2018 au mardi 30 janvier 2018

QUI BÉNÉFICIE DU SEMESTRE REBOND ?

Les **étudiants inscrits** pour la **première fois en PACES**, réorientés d'office par décision du Président de l'Université (conformément à l'article 5 de l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la réorientation) et qui font partie des **15 % derniers classés** à l'issue des épreuves du premier semestre, dans la limite des places disponibles.

POUR QUOI FAIRE ?

Vous pouvez bénéficier d'un « Semestre Rebond » dès **début février** afin de **poursuivre vos études** dans une autre **filière universitaire** de Paris Descartes, vous réorienter vers une autre formation (paramédicale, sociale, juridique, économique ou autre...), **découvrir d'autres voies** possibles d'études supérieures et **valider 30 ECTS**.

Quels sont les bénéfices ?

Intégrer une **L1** l'année suivante afin de poursuivre avec succès dans la licence choisie
OU **s'inscrire une deuxième fois en PACES** après avoir validé **90 ECTS** (réussite du Semestre rebond et validation de la L1)
OU Envisager d'autres **voies d'études possibles** pour le mois de septembre.

Quelles sont les Unités d'Enseignement ?

Remise à niveau des UE suivantes : Mathématiques-Statistiques, Physique-Chimie, Biologie, Droit-Sciences économiques, Sciences Humaines et Sociales- Psychologie, Projet Professionnel de l'étudiant-Techniques de l'expression écrite et orale ; des UE complémentaires : TICE avec la certification C2I, Anglais avec une certification DICT (Descartes International Communication Test).

Comment sont organisés les cours ?

En petit groupe d'étudiants, 12 semaines d'enseignement du **5 février au 11 mai**,
18 H/semaine.

QUELLES SONT MES CHANCES D'INTÉGRER UNE LICENCE A PARIS DESCARTES ?

Est-ce que la présence est obligatoire ?

Oui, il existe un **contrôle d'assiduité** à chaque cours/TD. Tout étudiant qui n'aurait pas assisté à **au moins 75%** des enseignements sera porté défavorable et ne sera pas prioritaire pour une future inscription dans une des Licences de l'Université Paris Descartes.

Quelles sont les conditions ?

- Moyenne des 6 notes d'U.E. $\geq 10/20$: **semestre validé**, inscription l'année suivante en L1 de la licence de votre choix, sous réserve d'avoir **validé l'U.E. correspondante. Contrôle continu et session d'examen unique.**
- Dans les autres cas, les résultats sont examinés par la **Commission Pédagogique compétente** pour une inscription éventuelle en Licence de l'Université Paris Descartes, en fonction du nombre de places disponibles, fin juin/début Juillet.

